

Le six février deux mil dix-huit à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Rai, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée le 31 janvier 2018 par Monsieur Michel MAROT, le maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM.MAROT DEMONCHEAUX MMES RENOU DUPONT MM.PETIT LETELLIER MME CORBIN M.FAUQUET MME SÉGOUIN M. LE JEAN MME COSTIL

ÉTAIENT EXCUSÉS : Marie-Claire LEBRETON qui donne pouvoir à Sylvie RENOU

Andrew THOMPSON-COON qui donne pouvoir à Odile SÉGOUIN

Elisabeth JOSSET qui donne pouvoir à Didier DEMONCHEAUX

Tiphaine FONTAINE qui donne pouvoir à Fabrice PETIT

Yvon TOUCHEBOEUF qui donne pouvoir à Yves LE JEAN

EXCUSÉS : MM. ROUAULT de COLIGNY DESFRESNES

ABSENTE : MME HILLION

Secrétaire de séance : Didier DEMONCHEAUX

Monsieur le Maire propose de rajouter 2 délibérations à l'ordre du jour :

- **Don**

- **Référént assainissement à la Communauté de Communes des Pays de l'Aigle**

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SÉANCE DU 12 DECEMBRE, DU 09 JANVIER ET DU 19 JANVIER 2018

- *Les comptes rendus de séance du Conseil Municipal ci-dessus mentionnés, transmis à l'ensemble des membres ne soulevant aucune objection, sont adoptés à l'unanimité dans la forme et rédaction proposées et il est ainsi procédé à leur signature.*

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017 -COMMUNE ET SERVICE DES EAUX-

M. Michel MAROT, Maire, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Mme Marie-Claude DUCHESNE, receveur municipal, a transmis le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2017.

Je vous invite à approuver ce compte de gestion du budget principal et du budget annexe de l'eau avec lequel notre compte administratif se trouve en concordance, et dont les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit :

<i>Budget principal</i>	<i>Investissement</i>	<i>Fonctionnement</i>	<i>Total</i>
<i>Recettes</i>	353 874.36 €	1 427 184.58 €	1 781 058.94 €
<i>Dépenses</i>	264 919.50 €	1 273 916.41 €	1 538 835.91 €
<i>Résultat de l'exercice</i>			
<i>Excédent</i>	88 954.86 €	153 268.17 €	242 223.03 €

<i>Budget annexe du service de l'eau.</i>	<i>Investissement</i>	<i>Exploitation</i>	<i>Total</i>
<i>Recettes</i>	35 827.70 €	97 368.11 €	133 195.81 €
<i>Dépenses</i>	30 134.83 €	89 932.47 €	120 067.30 €
<i>Résultat de l'exercice déficit</i>			
<i>Excédent</i>	5 692.87 €	7 435.64 €	13 128.51 €

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,

Vu le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2017 présenté par le Maire,

Après avoir entendu en séance le rapport de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2017 et le compte de gestion du budget annexe de l'eau établi par Mme Marie-Claude DUCHESNE, le receveur municipal.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - COMMUNE ET SERVICE DES EAUX-

M. Michel MAROT, Maire, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Le compte administratif communal de l'exercice 2017, vous a été remis. Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Ce compte administratif illustre les investissements réalisés ou engagés, les actions menées et les services rendus à la population, et témoigne de la santé financière de notre commune.

M. Didier DEMONCHEAUX, Président de séance rapporte le compte administratif de l'exercice 2017, dressé par M. Michel MAROT, Maire.

M. Didier DEMONCHEAUX, Président de séance :

Donne acte de la présentation faite du compte administratif 2017, qui est résumé par les tableaux ci-joints.

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL						
		<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>Résultat reporté</i>	<i>Résultat de clôture</i>
<i>Réalisations</i>	<i>Section de fonctionnement</i>	1 427 184.58 €	1 273 916.41 €	153 268.17 €	534 764.28 €	688 032.45 €
	<i>Section d'investissement</i>	353 874.36 €	264 919.50 €	88 954.86 €	56 970.05 €	145 924.91 €
	<i>Budget total</i>	1 781 058.94 €	1 538 835.91 €	242 223.03 €	591 734.33 €	833 957.36 €
<i>Restes à réaliser</i>	<i>Section de fonctionnement</i>	€	€	€	€	€
	<i>Section d'investissement</i>	117 159.00 €	142 920.00 €	€	€	€
	<i>Budget total</i>	117 159.00 €	142 920.00 €	€	€	€
<i>Budget total (réalisations et restes à réaliser)</i>		1 898 217.94 €	1 681 755.91 €	242 223.03 €	591 734.33 €	1 050 419.39 €

Le résultat brut global de clôture 2017 du budget principal est donc de 833 957.36 €. Le résultat net global de clôture (prenant en compte les restes à réaliser) est donc de 1 050 419.39 €.

BUDGET ANNEXE DU SERVICE DES EAUX						
		<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>Résultat reporté</i>	<i>Résultat de clôture</i>
<i>Réalisations</i>	<i>Section d'exploitation</i>	97 368.11 €	89 932.47 €	7 435.64 €	73 170.48 €	80 606.12 €
	<i>Section d'investissement</i>	35 827.70 €	30 134.83 €	5 692.87 €	93 363.85 €	99 056.72 €
	<i>Budget total</i>	133 195.81 €	120 067.30 €	13 128.51 €	166 534.33 €	179 662.84 €
<i>Restes à réaliser</i>	<i>Section d'exploitation</i>	€	€	€	€	€
	<i>Section d'investissement</i>	€	3 030.00 €	€	€	€
	<i>Budget total</i>	€	€	€	€	€
<i>Budget total (réalisations et restes à réaliser)</i>		133 195.81 €	123 097.30 €	13 128.51 €	166 534.33 €	176 632.84 €

Le résultat brut global de clôture 2017 du budget annexe du service des eaux est donc de 179 662.84 €.

Le résultat net global de clôture (prenant en compte les restes à réaliser) est donc de 176 632.84 €.

Le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Vu la délibération de ce jour approuvant le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2017 présenté par le Maire,

Vu le compte administratif de l'exercice 2017 de la commune présenté par M. le Maire,

Après avoir entendu en séance le rapport de M. Didier DEMONCHEAUX, Président de séance,

M. Michel MAROT le Maire ayant quitté la séance,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le compte administratif de la Commune pour l'exercice 2017 et du budget annexe du service des eaux.

Monsieur le Maire propose l'affectation du résultat de fonctionnement du budget principal de la façon suivante :

- affectation de l'excédent de fonctionnement au compte 002 de 688 032.45 €

- affectation de l'excédent d'investissement au compte 001 de 145 924.91 €

ainsi que l'affectation du résultat de fonctionnement du budget annexe de l'eau de la façon suivante :

- affectation de l'excédent de fonctionnement au compte 002 de 80 606.12 €

- affectation de l'excédent d'investissement au compte 001 de 99 056.72 €.

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité donne son accord sur l'affectation du résultat de fonctionnement du budget principal ainsi que du budget annexe de l'eau ci-dessus présentée.

ADMISSION EN NON-VALEUR –BUDGET SERVICE DES EAUX-

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu le rapport de Michel MAROT, le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-17 et L 2121-29,

Vu la demande d'admission en non-valeur du comptable public dressée sur un état des produits communaux irrécouvrables en date du 29 novembre 2017,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE d'admettre en non-valeur les produits pour un montant total de 2 863.39 € correspondant aux années 2000 à 2015, article 6541, somme à inscrire au budget primitif de 2018.

Cette délibération annule et remplace celle du 09 janvier 2018 n° 2018.01.02.

ADMISSION EN NON-VALEUR-BUDGET COMMUNE-

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu le rapport de Michel MAROT, le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-17 et L 2121-29,

Vu la demande d'admission en non-valeur du comptable public dressée sur un état des produits communaux irrécouvrables en date du 29 novembre 2017,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE d'admettre en non-valeur les produits pour un montant total de 2 214.13 € correspondant aux années 2008 à 2016, article 6541, somme à inscrire au budget primitif de 2018.

Cette délibération annule et remplace celle du 09 janvier 2018 n° 2018.01.03.

LOCATION DE GARAGE –RUE BEAUSÉJOUR-

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une personne (riverain) de Rai a demandé à louer le garage rue Beauséjour, pour un montant de 25 € mensuel.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour louer le garage pour un montant de 25 € et autorise Monsieur le Maire à signer le bail.

CONTROLE TECHNIQUE PÉRIODIQUE DES HYDRANTS-BORNES INCENDIE-

Monsieur Didier DEMONCHEAUX, Maire-adjoint, présente les devis concernant le contrôle technique périodique des hydrants :

- SDIS ORNE 44 hydrants à 50 € = 2 200 € TTC

- STGS 44 hydrants à 48 € = 2 112 € TTC

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour retenir le SDIS de l'Orne pour un montant TTC de 2 200 €.

DEMANDE DE SUBVENTION-ASSOCIATION « LES RACINES DE LA MÉMOIRE »-

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le 18 novembre 2018, la Commune de Saint-Martin d'Ecublei, associée à la Commune de St Sulpice sur Risle et à la Commune de Rai, commémoreront la fin du premier conflit mondial. Pour que cet évènement puisse voir le jour, une association a été créée portant le nom « les racines de la mémoire ». Le dimanche 18 novembre 2018 nous aurons l'honneur de recevoir la brigade de sapeurs-pompiers de Paris accompagnée de la fanfare de la garde républicaine, soit 95 musiciens. Afin de pouvoir mener à bien ce projet, l'association « les racines de la mémoire » sollicite une subvention d'un montant de 1 500 €.

Le Conseil Municipal après délibération, donne son accord à l'unanimité pour verser une subvention d'un montant de 1 500 €, somme à inscrire à l'article 6574 du budget primitif 2018.

DON –Orgue-

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur GABROSEK Robert a remis en état un orgue et qu'il souhaite le donner à la Commune de Rai afin de l'installer dans l'église.

L'orgue est estimé à 300 €, Monsieur le Maire propose de l'intégrer dans le patrimoine de la Commune.

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord pour accepter ce don estimé à 300 € et de demander à Madame DUCHESNE, Trésorière de l'Aigle, de l'intégrer dans le patrimoine de la Commune de Rai.

Le Conseil Municipal remercie Mr GABROSEK pour sa générosité.

RÉFÉRENT –ASSAINISSEMENT A LA CDC des PAYS DE L'AIGLE-

Monsieur le Maire propose de maintenir Didier DEMONCHEAUX, référent assainissement à la CDC des Pays de l'Aigle.

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour nommer Monsieur Didier DEMONCHEAUX délégué à l'Assainissement à la CDC des Pays de l'Aigle.

INFORMATIONS DIVERSES –

– Remerciements de MMES Philbert et Maillard (Pôle Scolaire Edouard Manceau) pour la subvention accordée.